



PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OBERBRUCK
Séance du jeudi 24 mars 2016 à 18 h 30
sous la présidence de M. Jacques BEHRA, Maire

Présents : M. le Maire, Mme Claudine STUDER, adjointe, M. Hubert BEHRA, adjoint, Mme Claire FREITAG, adjointe, MM. Francis COMTE, Marc METZGER, Denis STUDER Martial LERCH, Mme Doris RUSTERHOLTZ, M. Jean-Marie LORENTZ, Mme Florence CLAUDEPIERRE.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 17 mars 2016
- 2) Vote des taux d'imposition 2016
- 3) Vote du budget 2016
- 4) Forêt communale
- 5) Dossiers et projets en cours
- 6) Divers

Article 1

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2016

Le compte rendu de la réunion du 17 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Article 2

Vote des taux d'imposition 2016

Le maire explique que chaque année le conseil municipal doit fixer les taux des taxes suivantes :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la taxe d'habitation,
- la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Vu le contexte de crise et de baisse du pouvoir d'achat, le Maire propose de maintenir, une fois de plus, les différents taux à leur niveau actuel sans les augmenter. Du fait de l'évolution positive des bases d'imposition, le Maire explique qu'il y a régulièrement une augmentation, parfois minime, des recettes fiscales. Après délibération, les conseillers décident donc de fixer les différents taux au même niveau que les années précédentes selon le tableau ci-dessous :

	Base d'imposition	Taux en %	Produit
Taxe d'habitation	459 600	8.85	40 675
Foncier bâti	330 500	8.21	27 134
Foncier non bâti	7 597	65.95	6 397
CFE	28 800	14.09	4 058
TOTAL			78 264

Article 3 Vote du budget 2016

Le maire présente le budget dans son détail en fonctionnement et en investissement.

Le budget s'élève en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement à 616 953.48 €
- en investissement à 452 742.26 €

Après délibération, le conseil municipal vote et approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 tel qu'il a été présenté.

Il peut être consulté en mairie.

Article 4 Forêt communale

Parcelles de forêt à soumettre

Monsieur le maire rappelle que plusieurs parcelles de forêt ont été acquises par la commune ces dernières années et il propose de les soumettre au régime forestier. Il s'agit des sections cadastrales suivantes :

Ban communal	Section	Parcelle	Lieudit	Surface
Oberbruck	6	13	Baecheling	35 a 86 ca
Oberbruck	6	22	Baecheling	1 ha 36 a 52 ca
Oberbruck	4	24	Baecheling	3 ha 62 a 41 ca
Oberbruck	6	26	Im Unverteilten	18 a 22 ca
Oberbruck	6	28	Im Unverteilten	59 a 38 ca
Oberbruck	6	11	Baecheling	8 a 16 ca

Oberbruck	6	45	Hagenmattwald	7 a 17 ca
Oberbruck	7	3	Neuweiherwald	15 a 62 ca
Oberbruck	7	5	Neuweiherwald	18 a 89 ca

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de présenter le dossier à l'Office National des Forêts qui l'instruira auprès des services de l'Etat, conformément au code forestier.

Cette délibération remplace et annule celle prise le 16 octobre 2014.

Programme d'actions pour l'année 2016

Le maire présente le programme d'actions pour l'année 2016 proposé par l'ONF :

- travaux de maintenance : entretien du parcellaire pour 2 200 € HT
- travaux touristiques : entretien du chalet pour 840 € HT

soit un total de 3 040 € HT.

Le maire précise qu'il s'agit de prévision, pour intervenir par exemple en urgence au chalet en cas de besoin.

Par ailleurs, il y a lieu de prévoir une journée d'entretien au chalet.

Après délibération, le conseil municipal

- approuve le programme d'actions pour l'année 2016 présenté par l'Office National des Forêts pour un montant de 3 040 € HT
- autorise le maire à signer le programme d'actions pour l'année 2016.

Article 5

Dossiers et projets en cours

Parc des Ballons et projet d'auberge-bistrot de pays

Une réunion de présentation du travail réalisé par le Parc des Ballons concernant l'aménagement du Bourg Centre et de la maison Boeckle a eu lieu le vendredi 18 mars à la mairie.

Afin d'avancer sur le projet, il y a lieu de réfléchir :

- Sur le choix de la gérance à retenir :
 - soit un bail commercial
 - soit une location gérance
 - soit un contrat administratif tel que la délégation de service public (DSP).

- Quel type d'animation retenir pour permettre de faire vivre l'auberge ?

Une solution serait peut-être que la commission d'animation communale « élargie à d'autres personnes », prenne cela en charge. Cette Commission fonctionne assez bien et pourrait donc venir en aide au futur gérant ou exploitant pour assurer une bonne animation de la structure.

Il y a lieu de finaliser le projet et de le chiffrer, en vue d'une présentation aux différents organismes afin de trouver des financeurs.

Le maire propose de voir ce qui se fait et existe dans le cadre de projets similaires.

Reprise COOP :

Le projet avance bien, l'ouverture du magasin est prévue pour fin avril.

Article 6

Divers

Moto pompe sapeurs-pompiers

Le maire a relevé dans la presse qu'un corps de sapeurs-pompiers a remis une ancienne moto pompe au musée des sapeurs-pompiers. Il suggère qu'on prenne contact avec les responsables du musée pour savoir s'ils sont intéressés par le matériel encore stocké dans le sous-sol de l'ancien presbytère.

Demande de subvention

Mme Florence CLAUDEPIERRE présente une demande de subvention émanant du groupe de scouts de Thann pour permettre de financer un projet de solidarité à Madagascar.

Après délibération, les conseillers décident de verser la somme de 100 € au groupe de compagnons de scouts de Thann.

Immobilier

Le maire informe les conseillers qu'il a rencontré Monsieur Claude BROBECKER qui souhaite se défaire du bâtiment de la Renardière ainsi que du hall de l'aéro-club.

Avec le propriétaire, le maire a une entrevue avec un Suisse qui est disposé à rénover le bâtiment en vue de la vente par lot.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 55.